

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N° AR_2023_1331_CC
4^{ème} ADDITIF A L'ARRÊTÉ N° AR_2022_4565_CC
AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC :
**IMPLANTATIONS TERRASSES ANNUELLES ET
SAISONNIERES 2023**
**SUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-
COTENTIN**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
 VU le Code Général des Collectivités territoriales,
 et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
 les articles L 2213-1 et suivants,
 VU le Code de la route, notamment les articles
 R417-10 et L325-1 et suivants,
 VU l'article L2122-1-3 4° du CGPPP,
 VU l'instruction interministérielle sur la
 signalisation routière (livre 1 - 8ème partie -
 signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
 interministériel du 6 novembre 1992,
 Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du
 12 octobre 2022 portant sur les délégations de
 fonction et de signature attribuées aux adjoints au
 Maire, aux maires délégués et aux conseillers
 municipaux délégués, complété par l'arrêté
 n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
 VU la délibération n° DEL2022_358 du
 14 décembre 2022, relative aux tarifs et
 conditions de gratuités,
 Considérant que l'espace public sollicité par les
 commerçants se situe à proximité immédiate de
 leur commerce et qu'en conséquence la dérogation
 prévue au 4° de l'article L2122-1-3 du CGPPP
 susvisé trouve à s'appliquer,

ARRÊTE TERRASSES ANNUELLES ET SAISONNIERES 2023

ARTICLE 1 – Les établissements cités ci-dessous sont autorisés à occuper le domaine public à des fins commerciales pour y installer une terrasse amovible dont les dimensions ont été matérialisées au sol à l'aide de clous posés par les agents du service des Droits de Place et Stationnement.

1) IMPLANTATIONS ANNUELLES :

L'AMERICANO	25 rue des Portes Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
COCO SHOP	3 rue Boël Meslin Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
PETIT JEAN MAUPAS	Place Jean Moulin Cherbourg-Octeville	50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

2) IMPLANTATIONS ANNUELLES + SAISONNIERES :

LE CARRE CAFE	30 rue Au Fourdray Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
---------------	---	--------------------------------

3) IMPLANTATIONS SAISONNIERES :

LE MAGNUM	15 rue Boël Meslin Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
CAFE DE PARIS	40 quai de Caligny Cherbourg-Octeville	50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LA REGENCE	42-44 quai de Caligny Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LE MODERNE	13 place du Général de Gaulle Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
TY BILLIC	73 rue Au Blé Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
AROBASE CHERBOURG	51 rue Au Blé Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
L'ELDORADO	52 rue François La Vieille Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LE BRUMAINE	6-8 place de la Révolution Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
MAITRE CORBEAU	12 place de la République Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LA MARINA	30 quai de Caligny Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
BODRUM KEBAB	37-41 rue de la Paix Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LE MISTRAL	24 quai de Caligny Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
TIZI LUNCH	22 rue des Fossés Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
BRASSERIE DE LA PAIX	3 rue de la Paix Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LE CAFE POMPON	1 rue Maréchal Foch Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LA MIE CALINE	2-4 rue Maréchal Foch Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
SYLVERICK	122 rue de la Paix Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LE ROT D'LA ME	5 rue Roger Lucas Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
CAVE DE LA BUTTE	Place Alfred Rossel Cherbourg-Octeville	50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN
THE DIVER	6 rue de l'Union Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
L'ARMOIRE A DELICES	Port Chantereyne Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LE BUBBLE'S	22 rue Maréchal Foch Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
LES SAVEURS D'ANTAN	24 rue Albert Mahieu Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
MEGA KEBAB	38 Rue Gambetta Equeurdreville-Hainneville	50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN
SAUDADE CONCEPT STORE	PLACE CENTRALE Cherbourg-Octeville	50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – Le cas échéant, la signalisation et la pré-signalisation des lieux sont mises en place par les propriétaires des terrasses, responsables des opérations.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté donnera lieu à la perception d'une redevance, conformément à la délibération N° DEL2022_358 du 14 décembre 2022.

La redevance sera due que l'occupation soit effective ou non.

En cas d'occupation plus longue ou plus volumineuse, la facturation sera réalisée au réel de l'occupation.

ARTICLE 5 – Dans le cadre de manifestations organisées ou soutenues par la ville, ainsi que des travaux ou toute autre situation jugée nécessaire ou si l'intérêt général le justifie, Monsieur le Maire se réserve la possibilité de modifier ou supprimer ponctuellement la mise à disposition de certains emplacements sans qu'il en résulte un droit à indemnité quelconque.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 31 mars 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint**

Pierre-François LEJEUNE



